



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
L'OREE DE BERCE-BELINOIS

# Conseil Communautaire

Mardi 12 mai 2015

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Etaient Présents :

Ecommoy : GOUHIER Sébastien, BOULAY Patrick, VASSEUR Jocelyne, GERAULT Stéphane, SCHIANO Fabienne, BEUCHER Rachel ;  
Laigné en Belin : DUPONT Nathalie (présidente), LANGLOIS Bruno, FOURNIER Colette ;  
Marigné-Laillé : CHABAGNO Anne Gaëlle, CLEMENCE Jean-François ;  
Moncé en Belin : PEAN Didier, BOYER Irène, BEATRIX Marie-Laure, LAGACHE Claudy ;  
Saint Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude, PORTEBOEUF Cécilia ;  
Saint Gervais en Belin : PLU Mathilde, BOULAY Jean Marie ;  
Saint Ouen en Belin : PANNIER Olivier, BIGOT Yolande ;  
Teloché : BOISSEAU Paul, SEBILLET Marie-Noëlle ;  
Conseillers communautaires.

## Etaient absents ou excusés :

Ecommoy : RAUDIN Isabelle donne pouvoir à Mme SCHIANO,  
Moncé en Belin : NAUDON Miguel donne pouvoir à M. PEAN,  
St Gervais en Belin : LECOMTE Bruno donne pouvoir à Mme PLU  
Teloché : LAMBERT Gérard donne pouvoir à M. BOISSEAU, PROU Stéphanie.

## Egalement présents :

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC)  
CHOPLAIN Arnaud (Responsable service environnement)  
HELBERT Anne-Cécile (Responsable du développement local)

M. LANGLOIS Bruno est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend les comptes-rendus des conseils des 10 mars et 07 avril qui sont approuvés à l'unanimité.

Mme DUPONT présente ensuite l'ordre du jour.

## 1°/ Présentation du Plan Climat Energie Territorial par Mme Cullen, chargée de mission au Pays du Mans :

M. GOUHIER précise que Mme CULLEN est accompagnée de M. Samuel GUY, vice-président de Le Mans Métropole en charge des questions environnementales. Il est membre de la commission environnement-déchets et transition énergétique du Pays du Mans.

Pour rappel, la charte de l'environnement a été intégrée à la constitution en 2005. Il y a eu de grandes avancées comme la Loi Grenelle.

Les PCET constituent l'outil par excellence de mise en œuvre des politiques climatiques. Ces documents de planification définissent, à l'échelle de la collectivité qui l'élabore et en tenant compte du bilan d'émissions de GES réglementaire, des objectifs stratégiques et opérationnels en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation aux changements climatiques.

M. Samuel GUY, élu référent au Pays du Mans sur l'animation du Plan Climat Energie Territorial et Mme CULLEN présentent la démarche.

Le Plan Climat Energie Territorial, c'est une somme de piste d'actions qui ont pour objectif de diminuer les consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, produire des énergies renouvelables et s'adapter aux changements climatiques.

Le Plan climat s'est basé sur un diagnostic de 2013 qui a montré que tous les ans, il y avait plus d'un milliard d'euros sur le territoire du Pays qui étaient dépensés uniquement pour des achats énergétiques. En parallèle, les sources d'énergie renouvelable existant sur le territoire sont peu exploitées. Ce plan a été construit par les acteurs locaux.

### POURQUOI S'ENGAGER ?

- Contraintes réglementaires : seules les collectivités de plus de 50 000 habitants avaient l'obligation de mettre en place un plan climat énergétique. Malgré tout, les élus du Pays ont eu le souhait de le faire. C'est un document technique dont l'intérêt est d'avoir une démarche cohérente sur l'ensemble du Pays.

- Reconnaissance au niveau national du fait d'avoir mis en place en même temps le SCOT, le Plan Climat Energie et le plan déchets.

L'option choisie est de partir de ce qui existe et de faire des catégories pour pouvoir mettre en place des actions.

Mme CULLEN fait un recensement des projets qui existent sur le territoire et présente les fiches existantes.

M. GUY ajoute que les actions sont proposées pour être mis en place dans les 5 années à venir. Le Pays n'a pas mis d'enveloppe financière dessus. Par contre, il y a des financements régionaux ou européens qui sont calibrés en fonction de ces actions.

M. GOUHIER pense qu'il serait bien de communiquer que les collectives, par le biais de ce type de projets vont gagner des droits de certificats d'économie d'énergie. Ces derniers peuvent être revendus en tant que collectivité par le biais du ministère de l'écologie. Il faut donc y penser car cela peut faire des recettes supplémentaires pour la CdC.

Mme CULLEN fait part d'une soirée d'information, ouverte à tous, à la salle polyvalente de Brette les Pins le mardi 26 mai à 18h30 sur le sujet des énergies renouvelables.

## **2°/ Remplacement de Mme PLU par M. Lecomte en tant que délégué au Syndicat Mixte du Pays du Mans :**

A la demande de M. LECOMTE, il est proposé au conseil de remplacer Mme Plu par M. Lecomte en tant que délégué au syndicat mixte du Pays du Mans.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de remplacer Mme Plu par M. Lecomte comme délégué de la CdC au syndicat mixte du Pays du Mans.

## **3°/ Remplacement de M. CHOPARD par M. GOUPIL au sein de la commission environnement :**

A la demande de la commune d'Ecommoy, il est proposé au conseil un changement dans la commission environnement.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de remplacer M. Chopard par M. Goupil au sein de la commission environnement.

## **4°/ Remplacement des membres siégeant à la CAO du groupement de commandes relatif au tri des emballages ménagers :**

La présidente expose que la délibération initiale prévoyait M. Pannier en tant que membre titulaire de la CAO et M. Freslon en tant que membre suppléant.

Dans l'éventualité que la candidature de la CdC soit retenue pour l'extension des consignes de tri, la CAO du groupement de commandes se réunirait pour valider les avenants qui en découleront.

Aussi, il est proposé au conseil d'élire comme membre titulaire de la CAO et Mme Dupont comme membre suppléant.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de désigner M. Bizeray comme membre titulaire de la CAO et Mme Dupont comme membre suppléant.

## **5°/ Délibération relative à la répartition du FPIC :**

La Présidente expose que les montants du FPIC étant enfin connus, le Conseil doit délibérer pour confirmer la répartition libre du FPIC tel que déjà délibéré en 2014 en indiquant les montants réels 2015 qui seront perçus par les communes et la Communauté de communes.

M. GOUHIER souligne que lors du vote précédent, il y avait l'obligation d'un vote à l'unanimité. Maintenant avec la nouvelle procédure, il faut uniquement un vote à l'unanimité des communes. Il décide donc de s'abstenir.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 26 voix Pour et 1 Abstention d'accepter la répartition libre de l'attribution du FPIC consistant en une répartition à 50% de l'évolution de la dotation du FPIC vis-à-vis des montants perçus en 2014, entre la communauté de communes et les communes membres ; la répartition entre les communes s'effectuant sur la base du pourcentage que chaque dotation communale représente en 2014 par rapport au total des dotations communales, soit, pour 2015, les montants suivants :

Ecommoy	: 54 502 €
Laigné en Belin	: 33 229 €
Marigné-Laillé	: 28 526 €
Moncé en Belin	: 45 108 €
Saint Biez en Belin	: 13 584 €
Saint Gervais en Belin	: 35 643 €
Saint Ouen en Belin	: 24 304 €
Teloché	: 46 180 €
<u>Total Communes</u>	<u>: 281 076 €</u>
CdC de l'Orée de Bercé-Belinois	: 179 208 €
<b><u>Total territoire</u></b>	<b><u>: 460 283 €</u></b>

#### 6°/ bilan financier 2014 de l'EREF :

M. PINEAU présente le tableau envoyé avec la convocation, l'EREF a coûté en 2014 à la Mission Locale et à la CdC la somme de 242 364.40 €.

Sur les 242 364.40 €, la CdC a pris directement en charge la somme de 80 422.13 €.

Le tableau qui a été remis aux Conseillers a pour objectif de calculer la ventilation de la somme que la Mission Locale supporte en direct, soit 159 993.08 €.

Le bilan financier de l'Espace Rural Emploi Formation (EREF) fait apparaître la somme de 2 661.64 € que la Communauté de communes doit encore verser au titre de solde de l'année 2014, une fois déduits les acomptes déjà versés.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de reverser la somme de 2 661.64 € à la Mission Locale au titre de solde de l'année 2014.

#### 7°/ Fixation des tarifs 2015-2016 de l'école de musique :

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de voter les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2015-2016.

La commission Développement culturel et sportif propose de maintenir les tarifs actuels afin de se donner le temps de remettre la politique tarifaire à plat, en cohérence avec le projet d'établissement en cours d'élaboration.

Les élus pensent qu'il serait intéressant de récupérer la part familles prise en charge dans le budget des écoles alentours.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte par 22 voix Pour et 5 Abstentions :

- de voter les tranches de quotient et les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2015-2016,
- de facturer aux élèves ne s'inscrivant que pour une ou plusieurs pratiques collectives des droits d'inscription à hauteur de 40,80 € pour les habitants de la CdC et 51 € pour les habitants extérieurs à la CdC,
- de demander 10 € de frais de dossier payés par chèque aux nouveaux inscrits ; chèque qui sera restitué si l'inscription de l'élève est confirmée à l'issue des deux semaines d'essai proposées,
- de proposer le paiement, soit en totalité, soit en 10 prélèvements mensuels d'octobre à juillet, soit en 3 paiements trimestriels.

#### **8°/ Choix du maître d'œuvre pour la construction de l'école de musique :**

Mme HELBERT explique que lors du dernier conseil, les élus ont souhaité que les offres soient réétudiées pour les 3 architectes qui arrivaient en première position. Le tableau a donc été refait. Celui-ci a été présenté aux membres du Bureau communautaire la semaine dernière et à l'unanimité, ils souhaitent proposer aux membres du conseil, de retenir la société A3DESS qui arrive en première position, pour un montant de 126 500 € HT sans la mission OPC.

En 2<sup>ème</sup> position, arrivait la Sté Bleu d'Archi pour un montant de 133 000 € HT puis en 3<sup>ème</sup> position, la sté Bourgueil pour un montant de 128 500 € HT. La différence de 2 000 € entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> s'explique par les autres critères (réalisation de l'opération, la valeur technique et le montant des offres).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de retenir la société A 3 DESS pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction de l'école de musique, pour un montant de 128 500 € H.T.

#### **9°/ Recrutement d'un CAE pour réaliser l'étude tourisme et le volet tourisme de la charte forestière :**

Après accords du Bureau communautaire et de la commission Développement économique, il est proposé au Conseil de délibérer sur le recrutement d'un CAE d'une durée d'un an à compter de juillet pour un temps de travail de 20 heures par semaine.

M. CLEMENCE souhaiterait savoir comment va être assurée la cohérence du travail de cette dame qui a l'air d'avoir des références touristiques avec le travail de la charte forestière. Il lui semble

difficile, avec la multifonctionnalité de la forêt, de travailler d'un côté le tourisme et de l'autre une charte forestière avec 2 personnes différentes.

Mme HELBERT répond que cette personne ne mettra pas en place les actions touristiques issues de la charte forestière. Elle étudiera la faisabilité pour permettre à la personne qui sera recrutée pour la charte forestière d'aller plus vite dans la recherche de financement. C'est donc bien une seule personne qui va gérer la charte forestière.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de recruter un CAE d'une durée d'un an pour réaliser le diagnostic tourisme de la CdC et pour étudier les actions touristiques de la Charte forestière.

#### **10°/ Point par les Vice-Présidents sur le travail des syndicats (Pays, SCOT, SMGV et SMIDEN) :**

PAYS : Subventions accordées dans le cadre du Nouveau Contrat Régional 2015-2018 :

- Construction d'une école de musique : 315 000 € au lieu de 250 000 € prévus dans la prospective,
- rénovation des équipements sportifs pour la commune d'Ecommoy : 100 000 €
- rénovation des équipements sportifs pour la commune de Moncé : 100 000 €
- aménagement qualitatif de l'éclairage public pour la commune de St Biez : 30 000 €
- mise en place d'une liaison douce pour la commune de St Ouen : 9 000 €

SMGV : Des travaux sont en cours sur l'aire du grand passage au Mans, ce qui réduit la surface utilisable et donc il est probable que des gens du voyage viennent sur l'aire d'accueil d'Ecommoy ou sur des terrains non autorisés.

L'Etat a décidé de modifier l'attribution des dotations, ce qui risque d'augmenter le coût pour la CdC d'environ 4 000 €.

M. GOUHIER, en tant que Maire d'Ecommoy, reproche le manque d'information par le SMGV notamment sur les risques liés aux travaux sur l'aire de grand passage du Mans.

SMIDEN : - commandes mutualisés en cours,  
- lignes téléphoniques spécifiques mises en place pour le technique,  
- arrivée prochaine d'un stagiaire pour diminuer les délais d'intervention,  
- recensement au sein des écoles du territoire de l'existant, des besoins et des souhaits. Un retour doit être fait pour fin d'année 2015.

#### **11°/ Information sur les décisions prises par délégation :**

**Bureau communautaire du 05/05/15** : délibération relative au recrutement d'une entreprise pour finaliser les travaux de la ZAC des Truberdières pour un montant de 26 506.83 € HT.

**Décision de la Présidente du 20/04/2015** : annulation de redevances OM pour un montant de 5 300.68 €.

**Décision de la Présidente du 27/04/2015** : acceptation du remboursement de l'indemnisation de la SMACL (assurance) d'un montant de 2 875 €.

**Décision de la Présidente du 27/04/2015** : acceptation du remboursement de l'indemnisation de la SMACL (assurance) d'un montant de 841.86 €.

**Décision du 05/05/2015** : versement d'une gratification à un stagiaire d'un montant brut chargé de 506.94 € pour un mois, soit 1 013.88 € pour deux mois conformément à l'avis du Bureau.

La liste des engagements a été jointe à la convocation.

Aucune remarque n'est formulée.

## 12°/ Questions d'actualité :

Mme HELBERT informe du lancement d'une consultation pour le raccordement à la fibre optique de la zone de l'échangeur à Ecommoy. Cela était prévu dans l'aménagement du parc d'activités.

-----

Mme SCHIANO informe des 10 ans du mutli accueil d'Ecommoy le samedi 30 mai à 10h00.